

Affaire suivie par : Mme Marie-Line FERRERES  
 Tél : 04 67 61 61 39  
 mail : [marie-line.ferrerres@herault.gouv.fr](mailto:marie-line.ferrerres@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 2 octobre 2024

**Usine de valorisation énergétique (UVE) de déchets non dangereux  
OCTAV (ex-OCREAL) à LUNEL-VIEL**

**COMPTE RENDU  
Commission de suivi de site  
Réunion du mardi 25 juin 2024**

La commission de suivi de site s'est réunie sur le site de l'usine OCTAV à LUNEL-VIEL, sous la présidence de M. RAYMOND, Secrétaire Général Adjoint de la préfecture de l'Hérault.

**Liste des présents :**

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture l'Hérault	Guillaume RAYMOND	Sous-préfet, secrétaire général adjoint	Présent
	Christine PEPHILY	Adjointe au chef du bureau de l'environnement	Présente
	Marie-Line FERRERES	Bureau de l'environnement	Présente
DREAL	Marie-Hélène BOUISSAC	Chef de l'unité départementale (UD 34)	Présente
DREAL	Florian VARRIERAS	Adjoint de la cheffe de l'unité départementale (UD 34)	Présent
ARS	Gaëlle CASTERAN	Responsable du pôle "animation des politiques territoriales de santé publique" - délégation départementale	Mandat donné à M-H BOUISSAC
SDIS	Lieutenant JANBON		Présent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Lansargues	René CHALOT	Mairie de Lansargues et Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Absent
Mairie de Lunel Viel	Fabrice FENOY	Maire de Lunel Viel et Président du Syndicat Mixte entre Pic et Etang (SMEPE)	Présent
Mairie de Lunel	Noureddine BENIATTOU	Mairie de Lunel	Présent

Mairie de Saint Brès	MMES. LESCOMBES et MELLINAS	Mairie de Saint Brès	Absentes
Mairie de Saint Geniès des Mourgues	Laurent BASTIDE	Mairie de Saint Geniès des Mourgues	Présent
Mairie de Saint Just	Yves QUESADA	Maire de Saint Just	Absent
Mairie de Valergues	Pierre LIBES	Mairie de Valergues	Présent
Communauté d'agglomération Lunel Agglo	Martine DUBAYLE-CALBANO	Communauté d'agglomération Lunel Agglo	Absente
Syndicat mixte entre Pic et Etang (SMEPE)	Laurent SENET	Vice-Président du Syndicat mixte entre Pic et Etang	Présent
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Fabrice PECQUEUR	Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Absent
<b>Collège Associations</b>			
France Nature Environnement Occitanie Méditerranée	Michel JULIER	France Nature Environnement Occitanie - Méditerranée	Présent
Lunel Viel veut vivre	Adrien RIFF	Lunel Viel veut vivre	Présent
Melgueil environnement	Annie GAL	Melgueil environnement	Présente
Agir pour Lunel Viel	Sébastien CHAZALLET	Agir pour Lunel Viel	Présent
Organisme de défense et de gestion de l'AOC Muscat de Lunel	Laurent TISNE	Organisme de défense et de gestion de l'AOC Muscat de Lunel	Présent
FDC 34	Bernard GANIBENC	FDC 34	Présent
<b>Collège exploitant</b>			
OCTAV	Matthieu LAPIE	Directeur de l'usine	Présent
OCTAV	Frédéric MARTIN	Responsable d'usine	Présent
OCTAV	Laurent-Marc JUAN	Responsable d'exploitation	Présent
OCTAV	Myriam ABU-SHARKH	Ingénieur prévention des risques	Présente
<b>Collège Salariés</b>			
OCTAV	Christophe BETIS	Représentant local CSE	Présent
Autre			

ATMO OCCITANIE	Antoine THIBERVILLE	Ingénieur	Présent
ATMO OCCITANIE	Victor COURSAC	Ingénieur	Présent
SMEPE	Kristelle FOURCADIER	Directrice du SMEPE	Présente
SMEPE	Florence LAPORTE	Ingénierie prospective et prévention	Présente

## **I – DECLARATIONS PREALABLES :**

Le président, **M. Guillaume RAYMOND**, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de l'Hérault, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14h33.  
Il rappelle l'ordre du jour et demande si l'un des membres de l'assemblée souhaite effectuer une déclaration liminaire.

**M. Fabrice FENOY**, Maire de Lunel Viel et Président du SMEPE, remercie l'ensemble des membres pour leur présence. Il indique qu'en 2023, l'activité du syndicat a été bien chargée, notamment en ce qui concerne la contribution infra-marginale sur la vente électrique et il souhaite remercier également les services de la préfecture pour l'aide apportée qui a permis d'éviter une « ponction » sur les finances du SMEPE. Il confirme que le syndicat poursuit son objectif de diminution du volume des déchets incinérés et indique que lui-même souhaite qu'à terme, seuls les déchets pour lesquels il n'existe pas de solution de traitement, soient incinérés.

## **II - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 26 SEPTEMBRE 2023 :**

**M. Guillaume RAYMOND** soumet le compte rendu de la CSS du 26 septembre 2023, à l'adoption des membres de la CSS.  
Le compte rendu de la CSS du 26 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des participants.

## **III – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2023 :**

### **A- PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2023**

**M. Matthieu LAPIE**, Directeur de l'usine, présente le bilan d'activité de l'année 2023, qui a été la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation par la société OCTAV.  
Les détails relatifs aux éléments exposés figurent dans les documents complets qui ont été transmis par mail aux membres de la CSS avec la convocation.

### **B- ECHANGES CONCERNANT LA PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2023**

**M. Fabrice FENOY** précise que grâce au tri des biodéchets, le mix de déchets incinérés est moins humide et donc brûle mieux ce qui explique pourquoi malgré une baisse du volume de ceux-ci, la quantité de vapeur produite a été la même que l'année précédente.  
Il souhaite souligner les efforts faits par les intercommunalités pour cesser de tout envoyer à l'incinérateur. Il s'agit d'une baisse historique pour le SMEPE. En effet, le volume des apports du syndicat est passé de 93 211 tonnes en 2021 à 84 586 tonnes en 2023.  
Il précise qu'il y a eu en 2023 une diminution du volume des déchets en France, en raison de la baisse de la consommation mais que cette diminution a été plus marquée sur le territoire du SMEPE.  
De plus, il fait remarquer que la baisse du volume de déchets incinérés n'a pas fait baisser la production d'électricité.

**M. Michel JULIER**, représentant l'association France Nature Environnement Occitanie – Méditerranée, demande si la grosse explosion qui a provoqué la casse de barreaux de table n'aurait pas été causée par une ou plusieurs bouteilles de protoxyde d'azote plus grosses (c'est-à-dire de 650 g ou de 1,5 kg).

**M. Matthieu LAPIE** répond que cela est possible mais qu'on ne les retrouve pas forcément, sauf dans les mâchefers où elles sont en quantité. Il indique que celles qui provoquent de tels dégâts ne sont pas celles au format « siphon » mais que depuis 2021, on trouve des bouteilles de 650 g ou de 1,5 kg.

**Mme Kristelle FOURCADIER**, Directrice du SMEPE, ajoute qu'il existe une carence dans la prise en charge de ces bouteilles. Il existe des solutions mais qui sont très onéreuses c'est-à-dire de l'ordre de 5 000 euros/tonne via la filière « déchets toxiques ». Elle précise qu'il y a également une réflexion au niveau national avec notamment l'éco-organisme chargé de la filière emballages CITEO. Il s'agit bien d'un emballage mais qui ne peut pas partir en centre de tri. Il est possible que cette réflexion aboutisse à sa prise en charge par la filière « déchets toxiques » mais pour l'instant, cela n'est encore pas fixé. Cependant, les quantités collectées par les collectivités sont très importantes. Il s'agit donc d'une forte contrainte pour la filière « déchets ».

**M. Michel JULIER** demande si l'interdiction de ces bouteilles va avoir un impact ou non.

**M. Frédéric MARTIN**, Responsable d'usine, pense que plus il sera difficile de s'en procurer, moins on en retrouvera mais il émet des doutes quant la réussite à endiguer ce phénomène.

**Mme Kristelle FOURCADIER** explique qu'il y a plusieurs origines. En effet, on en retrouve dans les bacs de collecte des ordures ménagères des professionnels de la restauration et il est difficile d'ensuite les retirer. Il y a aussi l'utilisation par des particuliers qui ont depuis peu, plus de difficultés à en acheter sur internet.

**M. Matthieu LAPIE** ajoute que maintenant pour acheter ces bouteilles, il faut fournir un n° de SIRET. Il explique que le phénomène de consommation de ces bouteilles par les particuliers date des années 2020. Il pense que des filières se sont créées pour vendre ce type de produit car malgré leur interdiction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, on en trouve toujours au bord des routes...

**M. Michel JULIER** interroge sur la nature exacte du problème du logiciel d'acquisition qui a fourni des résultats erronés entre le 14 septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**M. Matthieu LAPIE** précise que ce logiciel se base sur une donnée brute qui est mesurée par l'analyseur en cheminée. Elle s'exprime en partie par millions (ppm) et est « inviolable » car reste dans le logiciel telle qu'elle est mesurée. Il y a ensuite un ensemble de calculs qui permet de ramener ces données en valeurs normatives en mg/Nm<sup>3</sup> sur lesquels s'appuient notamment les arrêtés ministériels et préfectoraux. Il indique que dans ces calculs, un facteur de correction entre la donnée brute et la donnée en mg/Nm<sup>3</sup> a été oublié.

**M. Sébastien CHAZALLET**, représentant l'association Agir pour Lunel Viel, demande s'il existe un risque de problème sur la sonde.

**M. Matthieu LAPIE** répond par la négative. Il précise qu'un éventuel problème sur la sonde se vérifierait lors des contrôles semestriels au cours desquels est vérifié l'ensemble de la chaîne de mesures. Cela a été fait aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres. Au cours du 2<sup>nd</sup>, le contrôle inopiné de la DREAL a montré qu'il y avait un décalage entre les mesures d'OCTAV et celles du bureau d'études mandaté par la DREAL. La contre-analyse que la société OCTAV a demandé à SOCOTEC, a montré que les mesures du système d'autosurveillance étaient redevenues identiques à celles du bureau de contrôle. Cela démontre que le problème ne venait pas de la sonde. Après investigation, le prestataire du logiciel a confirmé avoir oublié le facteur de correction dans les calculs. Néanmoins, les données brutes étant toujours disponibles dans le système d'acquisition, il est toujours possible de revenir en arrière et de faire un recalcul correct des valeurs de rejets.

**M. Sébastien CHAZALLET** propose une solution à ce type de problème : faire fonctionner les deux versions du logiciel en même temps pour voir s'il y a des différences.

**M. Matthieu LAPIE** indique que cette erreur est survenue quand la société a décidé de faire évoluer son logiciel d'acquisition afin de pouvoir disposer à terme, d'un rapport de configuration complet (ce que l'ancien logiciel ne permettait pas) car la société OCTAV a fait la demande depuis plusieurs années de pouvoir disposer d'un document permettant de contrôler de manière exhaustive la configuration du logiciel. Il s'agirait donc lors de chaque intervention de maintenance, de sortir un rapport de configuration vérifié et attesté par le prestataire.

**M. Frédéric MARTIN** précise que suite à cette erreur, ils ont fait bénéficier de leur retour d'expérience les autres sites du Groupe Suez.

#### **IV – PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL 2023 PAR ATMO OCCITANIE :**

##### **A- PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL 2023**

La parole est ensuite donnée à **MM. Antoine THIBERVILLE et Victor COURSAC**, ingénieurs, représentants l'organisme ATMO Occitanie.

**M. Victor COURSAC** précise qu'ATMO Occitanie a passé une convention de partenariat dès 1998 avec le syndicat mixte entre Pic et Etang, concernant la surveillance de la qualité de l'air autour de l'usine. L'actuelle convention a été signée en juin 2020 pour une durée de 5 ans.

Les résultats des différentes analyses présentées par **MM. THIBERVILLE et COURSAC** figurent dans le document complet qui a été transmis par mail aux membres de la CSS avec la convocation.

**M. Antoine THIBERVILLE** conclut son exposé en précisant que depuis sa mise en service, les résultats du dispositif permanent de surveillance de la qualité de l'air, ne traduisent aucune influence significative du fonctionnement de l'incinérateur sur son environnement.

#### **B- ECHANGES CONCERNANT LA PRESENTATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL PAR ATMO OCCITANIE**

**M. Guillaume RAYMOND** souhaite savoir si les données recueillies par ATMO sont publiques depuis 1998.

**M. Antoine THIBERVILLE** répond par l'affirmative. Il précise que dans les derniers rapports, est mentionné tout l'historique des données.

**M. Michel JULIER** demande s'il y a une explication aux fortes concentrations de plomb dans les sols mesurées au nord de l'incinérateur. Il souhaite savoir si cela pourrait provenir de l'incinérateur, les jours où il pleut et où le vent vient du sud.

**M. Antoine THIBERVILLE** explique que ce site 4 en question est constitué d'une butte et entouré de vignes. Même si l'usage agricole est passé, il est fréquent de trouver la présence de certains métaux dans les sols. C'est aussi ce qui a été mesuré avec l'analyse des lichens. Il indique que ce n'est pas le seul site situé au nord de l'installation mais que c'est le seul avec de tels résultats. Il explique que le souci est qu'il n'y a qu'un seul prélèvement des sols par an. Il n'y a pas au vu des résultats des années précédentes d'explication sur le long terme à ce chiffre. Il n'y a donc pas de signal indiquant une accumulation des métaux à cet endroit-là.

**Mme Kristelle FOURCADIER** précise que la carte indiquant la localisation des différents sites, se trouve à la page 59 du rapport d'activité 2023.

**M. Antoine THIBERVILLE** ajoute que les prélèvements dans les sols ont été effectués par le passé et qu'ATMO Occitanie a continué ces prélèvements aux mêmes sites que précédemment mais étant donné que ce n'est pas sa spécialité, cette tâche a été confiée à un bureau d'études.

**M. Laurent BASTIDE**, adjoint au maire de Saint Geniès des Mourgues, souhaite avoir des explications à propos de la rose des vents.

**M. Antoine THIBERVILLE** explique qu'elle indique la provenance du vent et sa fréquence grâce à des mesures horaires. On observe donc qu'il y a beaucoup de vent provenant du nord.

**M. Laurent BASTIDE** déclare que graphiquement, on dirait l'inverse de la réalité, c'est-à-dire que le vent vient du sud.

**M. Antoine THIBERVILLE** entend et précise que la représentation de la rose des vents dépend de la norme utilisée.

**Mme Kristelle FOURCADIER** confirme que la commune de Saint Geniès des Mourgues est sur les vents dominants et non sous les vents dominants.

#### **V – QUESTIONS DIVERSES :**

**M. Adrien RIFF**, représentant l'association Lunel Viel veut vivre, demande si comme pour les déchets alimentaires, une politique sera menée pour que les ferrailles soient collectées en amont et éviter ainsi leur brûlage.

**M. Fabrice FENOY** déclare qu'avec le contrat passé avec la société OCTAV, les déchetteries ont été ciblées car beaucoup de ferrailles proviennent de là. Il explique que dans celles-ci sont mises en place depuis deux ans, de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Grâce à celles-là, sont retirés des déchets tels que des vélos ou articles de sport, qui pourraient être réemployés ou recyclés. Ensuite, il ajoute qu'il y a aussi des concours entre gardiens de déchetteries qui sont organisés, pour les motiver à diminuer au maximum le contenu de la benne à encombrants. Il avait bien été constaté que les bio-déchets constituaient un enjeu important mais aussi les encombrants avec une marge de progression certaine. Des ambassadeurs d'OCTAV ont aussi été envoyés auprès des gardiens pour améliorer leur formation et le tri. Enfin, une opération de surtri a été mise en place sur le site de Vendargues. Il déclare que toutes ces actions permettent de limiter le volume de ces encombrants mais que cela n'est pas encore tout à fait opérant.

Il ajoute que malgré l'extension des consignes de tri, les cannettes en aluminium sont encore trop présentes dans les bacs gris. Un partenariat a été conclu avec la société Paprec qui exploite le centre de tri du SMEPE, concernant notamment les évènements associatifs. Si après de tels évènements, les associations mettent les cannettes et les emballages dans des sacs, elles obtiennent une subvention de 10 euros par sac. Il ajoute qu'à l'échelle du syndicat, **Mme Kristelle FOURCADIER** a travaillé sur une stratégie emballages visant à réduire encore ce qui était encore mal orienté. Un des aspects de cette stratégie est que lors d'évènements publics, un dispositif de tri avec 4 flux soit prêté aux associations organisatrices afin que les gens prennent l'habitude de trier les déchets dans l'espace public, comme ils le font chez eux.

**Mme Kristelle FOURCADIER** ajoute que par le passé, dans les déchetteries, le tri des encombrants s'effectuait par flux, par matériaux (ex : benne à métaux). Alors qu'aujourd'hui, le tri s'effectue par destination comme les filières REP. Cependant, dans la collecte des encombrants en porte-à-porte, il n'y a pas de tri des métaux ce qui expliquerait la présence de ferrailles envoyées à l'incinérateur. Enfin, elle souligne que dans le contrat passé avec la société OCTAV, il est demandé pour le vide de four qu'elle commercialise, que la réglementation liée à l'obligation du tri de cinq flux soit respectée. Cela signifie que si un camion arrive à l'incinérateur contenant par exemple des cartons et des métaux, son chargement doit être refusé.

**M. Fabrice FENOY** ajoute que la présence des cannettes en aluminium s'explique aussi par les poubelles de l'espace public. Il indique qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il va être obligatoire pour les communes de disposer de poubelles multi-flux. Pour celles qui le souhaitent, le syndicat les aide avec un appel à projets établi par un éco-organisme CITEO, à financer ces corbeilles. L'appel à projets doit être rendu le 1<sup>er</sup> octobre. Le message a été passé à toutes les intercommunalités et communes. En tant que maire de Lunel-Viel, il mentionne que pour sa commune, ces corbeilles ont été commandées, subventionnées par la région Occitanie (par l'Agence de la transition écologique (ADEME)), reçues et doivent être installées.

**M. Laurent SENET**, Vice-Président du Syndicat mixte entre Pic et Etang et maire de Saint-Jean-de-Buègues, déclare qu'une énorme pédagogie est à faire et qu'il y a une grosse marge de progression concernant ces poubelles. Il explique que lors d'évènements, il faut la présence d'un ambassadeur du tri à côté de ces poubelles afin que les gestes soient les bons.

**Mme Kristelle FOURCADIER** cite l'exemple de l'évènement « Les Printanières du Pays de l'Or » prévu sur trois dates et qui a rassemblé entre 700 et 900 personnes. Il a été proposé de la vaisselle aux exposants mais aucun emballage. Les bouteilles en plastique y étaient interdites. Une charte d'engagements comprenant des éléments obligatoires et des éléments suggérés, avait été élaborée. Ont été systématiquement mis en place : des carrousels de tri avec à proximité un ambassadeur du tri, des fontaines à eau, un déconsignateur de gobelets, ... Le résultat est quelques centaines de grammes de déchets apportés à l'UVE et le reste est parti en filière de recyclage. Elle déclare que cela montre qu'avec la mise en place d'un dispositif adapté, cela fonctionne.

**M. Laurent SENET** ajoute que cela montre aussi l'investissement qui est nécessaire pour réussir à atteindre cet objectif. Il déclare que sans pédagogie, le résultat n'aurait pas été le même. Autant sur le tri des biodéchets, la population est impliquée, autant sur les déchets recyclables, elle l'est moins ; ce qui est étonnant.

**M. Guillaume RAYMOND** interroge sur ce que peuvent gagner les gardiens de déchetteries qui remportent les concours.

**Mme Kristelle FOURCADIER** précise que le prochain concours démarre le 1<sup>er</sup> juillet et concerne les 24 déchèteries du territoire. Tous les gardiens gagneront des lots plus ou moins importants (ex : places de cinéma, repas au restaurant...) en fonction des résultats obtenus. Il n'y a pas de perdant.

**M. Michel JULIER** demande comment se fait-il alors que le volume des déchets entrants baisse, que le pouvoir calorifique inférieur (PCI) reste constant.

**M. Matthieu LAPIE** explique que le PCI augmente et que cette hausse est liée à un début de sortie de la part fermentescible des biodéchets qui est composée majoritairement d'eau. De plus, il déclare qu'à tonnage traité équivalent et si l'on se projette à 115 000 tonnes valorisées par an, si la part d'ordures ménagères résiduelle baisse, elle est compensée par du refus de tri (papier ou autres) d'apporteurs tiers (qui sont principalement des activités économiques ou déchetteries) ; ce refus ayant un plus fort PCI. En moyenne, le PCI a donc tendance à augmenter.

**M. Sébastien CHAZALLET** souhaite signaler que certaines poubelles jaunes ne sont ramassées que tous les 15 jours et donc quand elles sont pleines, les gens remplissent les grises.

**M. Fabrice FENOY** confirme qu'en Pays de Lunel, dans certains quartiers, un ramassage est effectué tous les 15 jours. Il explique que la question des emballages est assez complexe parce que le message concernant l'extension des consignes de tri est « ambigu ». En effet, on dit aux gens que s'ils mettent leurs emballages dans le bac jaune, c'est une bonne chose car cela va être recyclé et donc que leur geste est vertueux. Cela est en partie vrai mais la difficulté est que le plastique ne va pas être complètement recyclé ; il va être souvent décyclé. Avec ce plastique, on peut par exemple fabriquer d'autres bouteilles ou des vestes polaires. Cependant, le cycle du plastique est limité contrairement au verre qui peut être recyclé à l'infini. Il estime donc que le message qui encourage à les gens à remplir leur bac jaune, est problématique. Il indique que le meilleur pays en termes de recyclage des emballages est l'Allemagne. Or, c'est le pays qui consomme le plus d'emballages plastiques. Il déclare que les habitants du Pays de Lunel qui estiment que leur bac jaune est trop petit, peuvent en demander un plus grand. Il explique que l'idée principale est plutôt d'encourager la population à réduire les emballages et à privilégier le verre au plastique. Il précise aussi que c'est pour cette raison que beaucoup de syndicats de traitement des déchets se sont opposés à la généralisation de la consigne plastique pour recyclage sur les bouteilles. La réponse du SMEPE au gouvernement a été de plutôt la réservé au réemploi du verre.

**M. Guillaume RAYMOND** demande quels sont les quartiers où ces bacs jaunes ne sont collectés que tous les 15 jours.

**M. Fabrice FENOY** répond qu'il s'agit de tous les quartiers pavillonnaires de Lunel.

**Mme Kristelle FOURCADIER** ajoute qu'à l'échelle du territoire du syndicat, cela représente peu et est spécifique à un territoire.

**M. Guillaume RAYMOND** demande si cette difficulté a été remontée.

**M. Fabrice FENOY** le confirme.

**M. Sébastien CHAZALLET** estime qu'il s'agit d'une question d'égalité de traitement et d'accompagnement à la transition. Il déclare qu'il a été démontré maintes fois par des études sérieuses que priver les gens sans solution alternative, ne fait pas évoluer les consommations ; tout le monde n'en a pas les moyens. Si l'on souhaite aller vers le zéro déchet, il faut le faire en plusieurs étapes :

**Mme Kristelle FOURCADIER** précise que les études de CITEO qui est l'éco-organisme en charge de la filière emballages, n'ont pas les mêmes conclusions. En effet, il préconise une collecte tous les 15 jours avec une adaptation de la taille des bacs. Elle indique qu'il y a bien un service en porte-à-porte avec des dotations en bacs qui sont conformes, qui ne fait ni débat localement ni nationalement.

**M. Fabrice FENOY** invite **M. Sébastien CHAZALLET** à regarder les chiffres des performances concernant le Pays de Lunel qui montrent qu'au niveau de la collecte des emballages, il y a une progression de 4kg par an et par habitant.

**M. Sébastien CHAZALLET** interroge les représentants d'ATMO, pour savoir s'il y a d'ores-et-déjà des initiatives pour mettre en place une filière dédiée aux mesures des PFAS (per- et polyfluoroalkylées). Il demande ensuite à l'exploitant de l'UVE s'il confirme que le rejet des PFAS est lié à la température du four (soit à partir de 1 200°C).

**M. Antoine THIBERVILLE** précise que les PFAS font partie des polluants émergents. Il indique qu'il faut dans un premier temps accumuler des mesures dans différents milieux afin de les comparer. Cela se fait sur du long terme. ATMO Occitanie est fer de lance sur ce sujet et aura des mesures exploratoires en 2025. Il n'y a donc pas pour l'instant de suivi particulier d'un/des sites industriels. Il explique qu'il s'agit aussi de trouver des financeurs et une méthodologie de mesures car il n'y a pas encore de mesures réglementaires.

**M. Matthieu LAPIE** confirme que le sujet des PFAS est nouveau et que tout le secteur d'activité y réfléchit au niveau national. Des mesures vont être déployées en 2024 et 2025. La réglementation concernant les unités de valorisation énergétique est attendue pour cet été ou en début d'année 2025. Pour l'instant, il n'y a pas de référentiel sur lequel s'appuyer.

**M. Florian VARRIERAS**, adjoint à la cheffe de l'UD34 de la DREAL rappelle qu'un plan national d'actions sur les PFAS est en cours et s'appuie sur 6 axes :

- Axe d'action 1 : Disposer de normes sur les rejets et les milieux pour guider l'action publique ;
- Axe d'action 2 : Porter au niveau européen une interdiction large pour supprimer les risques liés à l'utilisation ou la mise sur le marché des PFAS ;

- Axe d'action 3 : Améliorer la connaissance des rejets et de l'imprégnation des milieux, en particulier des milieux aquatiques, pour réduire l'exposition des populations ;

Pour cela, plusieurs organismes ont lancé des mesures. C'est le cas notamment de l'ARS qui a lancé des analyses sur 329 captages en Occitanie et dont les résultats ont été publiés. L'agence de l'eau fait également des analyses sur ses stations de mesures de cours d'eau. Concernant la DREAL, suite à un arrêté ministériel de juin 2023, les industriels qui sont identifiés comme pouvant employer des PFAS ou susceptibles d'en rejeter, sont soumis à trois campagnes d'analyses de vingt congénères de PFAS dans leurs rejets aqueux.

- Axe d'action 4 : Réduire les émissions des industriels émetteurs de façon significative ;

Il s'agit des rejets identifiés dans le cadre des mesures précitées. A proximité, cela concerne par exemple, la plateforme de Salindres dans le Gard qui produit des PFAS et dont l'exploitant est obligé depuis peu de réduire ces émissions.

- Axe d'action 5 : La transparence sur les informations disponibles :

C'est dans ce cadre que l'ARS a diffusé les données dont elle dispose sur les 329 captages en Occitanie. La DREAL quant à elle, a mis sur son site internet les résultats des campagnes PFAS effectuées dans les rejets aqueux des industriels. Le lien est le suivant : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/la-dreal-publie-les-resultats-de-mesures-de-pfas-a26684.html>

- Axe d'action 6 : Une intégration, à moyen terme dans le plan micro-polluants.

**M. Fabrice FENOY** ajoute qu'au cours des analyses précédemment évoquées, celles-ci ont fait apparaître au niveau du captage d'eau potable de Lunel-Viel, un taux de PFAS anormalement élevé. Il précise qu'il a demandé à ce que soit réalisée une série d'analyses sur les piézomètres qui entourent l'incinérateur, en accord avec la DREAL afin de déterminer s'il y avait un lien éventuel entre la présence de l'UVE et celle des PFAS dans ce forage. Les analyses sont en cours, les résultats sont attendus prochainement et seront communiqués.

**M. Adrien RIFF** signale que des habitants se demandent si la nappe phréatique est polluée et ce à cause de l'incinérateur.

**M. Fabrice FENOY** rappelle qu'il a déjà répondu concernant l'incinérateur. Il ajoute que les origines possibles de cette pollution sont étendues. Des mesures sont faites dans un premier temps dans les eaux de surface, c'est-à-dire les cours d'eau des « dardaillons ». Il précise que l'ARS pense qu'il y a peut-être une communication entre les eaux de surface et les eaux souterraines. Il y aurait aussi une suspicion liée aux produits employés par les pompiers lors d'incendies ou d'exercices. L'ARS doit faire des analyses complémentaires. Il déclare que pour la commune de Lunel-Viel, des analyses sont faites sur les eaux de surface et que s'il n'y a pas de résultat probant, celle-ci s'adressera à l'Agence de l'eau pour des analyses plus élargies et pour faire une véritable étude hydrogéologique.

**M. Matthieu LAPIE** ajoute que l'UVE fait chaque année, une campagne de mesures pour vérifier « l'étanchéité » du site vis-à-vis du milieu naturel. Grâce aux piézomètres présents sur le site, des vérifications sont faites sur plusieurs paramètres (le pH, le chlorure...) pour voir si entre l'amont et l'aval hydraulique, il y a un changement dans les nappes et ce à des niveaux de profondeur différents. Ce suivi montre qu'il n'y a pas d'impact de l'UVE.

**Lieutenant JANBON** ne pense pas qu'un exercice des pompiers puisse engendrer une pollution mais plutôt un incendie. Cependant, il déclare que des efforts sont de plus en plus faits pour récupérer et traiter les eaux utilisées afin de les dépolluer.

**M. Michel JULIER** fait remarquer qu'il n'a pas été répondu à la question de **M. Sébastien CHAZALLET** concernant le lien entre le rejet des PFAS et la température du four. De plus, il déclare que les extincteurs à eau additif et les mousses utilisées par les pompiers contiennent des PFAS.

**Lieutenant JANBON** précise que les agents fluorés ne sont plus utilisés mais ne sait pas depuis combien de temps.

**M. Fabrice FENOY** fait remarquer que ce qui est nouveau n'est pas la présence des PFAS mais plutôt qu'ils soient mesurés. De fait, on ne sait pas si l'anomalie constatée est ancienne ou non.

**M. Sébastien CHAZALLET** déclare ne pas savoir quoi penser des deux seules études trouvées sur le rejet des PFAS lié ou non à la température du four.

**M. Matthieu LAPIE** répond qu'il attend tout d'abord que soit menée en France, une campagne sur plusieurs sites pour savoir de quoi l'on parle et qu'ensuite, des études devront être menées sur le comportement même du PFAS qui aujourd'hui n'est pas connu. Il indique qu'à la différence des

autres paramètres issus du traitement thermique que l'on peut mesurer, le PFAS est directement présent dans les déchets et non issu de la combustion. Aujourd'hui, on avance pas à pas.

**M. Adrien RIFF** déclare qu'il assiste aux séances de cette CSS depuis 25 ans et qu'il entend chaque année qu'il y a de nouvelles contraintes pour l'UVE. Il estime que c'est une bonne chose. Il entend également que tout va bien et qu'il n'y a pas de pollution. Cependant, il pense que s'il y a ces contraintes, c'est qu'il y a un impact.

**M. Matthieu LAPIE** répond que dire qu'il y a zéro rejet, serait malvenu. Par contre, il affirme que les techniques s'améliorent et que l'on peut viser plus bas. La réglementation de 2021 issue d'une réglementation européenne de 2018, permet de s'engager vers des seuils de plus en plus bas et sur certains paramètres qui commencent à flirter même avec les limites de quantification. Il ajoute que le SMEPE avait fixé comme objectif dans le nouvel appel d'offres, de faire en sorte que les installations puissent être dotées des meilleures techniques existantes en Europe.

**M. Fabrice FENOY** en profite pour remercier ses collègues du SMEPE car pour les villages environnants et notamment pour les Lunelviellois, ces travaux représentent une somme considérable : environ 13,5 millions d'euros pour améliorer la filtration de ce qui sort de l'incinérateur. Il déclare que c'est un bel effort qui est fait et qui a été consenti par les six intercommunalités pour principalement les habitants de Lunel-Viel, de Lansargues, de Valergues et de Saint Geniès des Mourguets.

## **VI - BILAN INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES 2023 :**

**M. Florian VARRIERAS**, adjoint à la cheffe de l'UD34 de la DREAL, présente le bilan pour l'année 2023. Les détails relatifs aux éléments exposés figurent dans le document complet qui a été publié sur le site des services de l'Etat dans l'Hérault.

Il indique que 3 inspections ont été effectuées cette année-là :

- le 16/05/23 suite à un départ de feu dans la trémie d'alimentation. Il précise que l'incendie a été rapidement maîtrisé par les moyens de l'exploitant. Il n'y a eu aucun dégagement de fumée à l'extérieur et pas de dégâts sur l'installation. Cela a donné lieu à une lettre préfectorale demandant un rapport d'accident et la mise en œuvre d'une caméra thermique qui couvre la zone d'alimentation de la trémie puisque précédemment la caméra qui détecte un point chaud ne couvrait pas cette zone-là. Cela est totalement dépendant de l'opérateur appelé le « pontier » qui manipule le grappin servant à alimenter la trémie. Celui-ci était le seul à pouvoir détecter cet incendie avant qu'il y ait des fumées plus importantes. Il explique qu'il y a un vrai enjeu à détecter précocement les incendies afin d'utiliser le moins d'eau possible et de les éteindre plus rapidement.
- le 30/05/23 sur le thème de la surveillance des rejets atmosphériques. Deux conformités mineures ont été relevées.
- le 06/09/23 sur le thème de la surveillance de l'impact sur l'environnement.

Il ajoute qu'un contrôle inopiné a eu lieu le 03/10/23 sur le thème de l'analyse des rejets atmosphériques par un laboratoire agréé. Une non-conformité a été relevée. Cela était dû comme l'a expliqué précédemment l'exploitant, à un analyseur interne mal calibré suite à des travaux effectués par un prestataire extérieur. L'exploitant a conduit les mesures correctives de façon appropriée et il n'y a pas eu de suite administrative. Cependant, il déclare que cela confirme la pertinence des contrôles inopinés.

Il indique qu'au cours de cette année, deux actes administratifs ont été pris :

- l'arrêté préfectoral du 31/07/23 concernant le changement d'exploitant au bénéfice de la société OCTAV,
- le courrier préfectoral du 09/08/23 qui a accordé une dérogation temporaire à la zone de chalandise (c'est-à-dire la zone de collecte des déchets pour l'incinérateur) pour le traitement des déchets d'activité de soin suite à une avarie sur l'incinérateur de Nîmes.

**M. Guillaume RAYMOND** demande si pour l'année 2024, il y a déjà eu des contrôles inopinés.

**M. Florian VARRIERAS** répond par la négative.

**M. Frédéric MARTIN** souhaite indiquer que suite à un recrutement, il n'est plus responsable d'usine et de maintenance mais responsable d'usine.

**M. Fabrice FENOY** conclut en remerciant l'ensemble des participants à cette séance. Il estime que cette CSS est un véritable lieu d'échanges et de débats.

Pour finir, **M. Michel JULIER** souhaite connaître la position officielle de **M. Fabrice FENOY** suite à la déclaration d'un élu qui était en charge des déchets pour la ville de Montpellier et qui a indiqué ne

pas vouloir d'incinérateur mais que les déchets pouvaient être envoyés vers celui de Lunel-Viel alors que d'autres élus déclaraient que l'UVE ne pouvait pas accueillir davantage de déchets.

**M. Fabrice FENOY** explique qu'au départ, il a lui-même par principe des convictions plutôt anti-incinération mais considère qu'aujourd'hui, on ne peut pas s'en passer et pense qu'il faut plutôt la réserver aux déchets pour lesquels il n'existe pas d'autres solutions. Il déclare qu'il ne lui appartient pas de se mêler des affaires de la Métropole et de trancher entre les positions de deux de ses élus. Toutefois, il comprend les deux points de vue, à savoir celui de M. Mickaël Delafosse, Président de la Métropole et maire de Montpellier qui estime qu'il faut une installation de traitement des déchets car Montpellier exporte très loin ceux-ci et notamment jusqu'à l'incinérateur de Calce dans les Pyrénées Orientales. Il comprend également la position de M. François VASQUEZ qui estime que les efforts doivent être concentrés sur la prévention car la solution est plutôt sur l'amont que sur l'aval.

Concernant l'accueil des déchets de la Métropole par l'UVE, il précise qu'ils représentent en 2023, 29 000 tonnes c'est-à-dire environ la même quantité que pour les années précédentes. Il déclare qu'il a expliqué aux élus de celle-ci qu'il n'est pas question de leur empêcher d'apporter ces déchets à Lunel-Viel. En effet, dans le cas des déchets tiers, ils ont toujours la possibilité de venir à l'incinérateur. Par contre, cela doit être fait dans le cadre des règles fixées par le SMEPE car l'UVE lui appartient et donc dans le cadre de la courbe de décroissance des déchets. Cette courbe étant décroissante sur les 10 à 12 années qui viennent, cela laisse donc du temps à la Métropole pour « se retourner ». Il pense également que le SMEPE aura également diminué ses déchets. En effet, la capacité totale de l'installation doit passer de 120 000 à 90 000 tonnes. Avec un apport de seulement 84 000 tonnes en 2023 (pour 93 000 tonnes prévues), le syndicat est déjà en avance sur sa trajectoire. Il espère que le chiffre continuera de baisser et permettra la création d'une poche de capacité en déchets tiers complémentaire à la fin du contrat. Cette dernière pourra éventuellement profiter à la Métropole. Il déclare que par contre, il n'est pas question de remettre en cause la politique du SMEPE et le contrat parce que la Métropole n'a pas mis en place en temps et en heure, la politique nécessaire pour faire face à son problème. De plus, il indique que l'incinérateur de Lunel-Viel n'est pas à l'échelle des difficultés de celle-ci en termes de besoin de traitement de ses déchets. Il déclare que le SMEPE estime que contrairement à ce la Métropole pense ses droits à incinérer à l'UVE, se sont éteints en 2019 avec l'ancien contrat. Il indique que d'ailleurs, ses prédécesseurs avaient sollicité la préfecture quand la carte de l'intercommunalité a été modifiée. En effet, leur question portait sur le devenir des déchets issus des intercommunalités qui disparaissaient, par exemple Saint Geniès des Mourges, qui traitaient leurs déchets à l'UVE jusqu'alors mais qui intégraient la Métropole, compétente en matière de traitement des déchets. A l'époque, cette dernière a estimé qu'elle n'était pas délégante de cet incinérateur car elle n'a pas sollicité les services de la préfecture pour déterminer à qui appartenait celui-ci et quels étaient les droits des uns et des autres à incinérer. De plus, il ajoute que dans plusieurs documents qu'elle a adressé au SMEPE, la Métropole considère celui-ci comme l'unique délégant.

Sans autre question, **M. RAYMOND**, secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault, lève la séance à 16h37.

Le Secrétaire Général Adjoint  
Président de séance

Guillaume RAYMOND